



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: miperma@malionu.com
Website: www.un.int/mali

Talking points de S.E.M. Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies, à l'occasion de la réunion d'information sur la Force conjointe du G5 Sahel à l'intention des membres du Conseil de sécurité et du DOMP, New York, 30 mai 2017, 15h00 - 17h00, Salle 7

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs les Représentants des pays membres du Conseil de sécurité,

Mesdames, Messieurs les Représentants du Département des opérations de maintien de la paix,

Messieurs les Représentants du Secrétariat permanent du G5 Sahel,

Mesdames, Messieurs,

Au nom des Etats membres du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad), je voudrais, tout d'abord, vous souhaiter la bienvenue à cette réunion d'information sur la Force conjointe du G5 Sahel et vous dire combien nous apprécions votre participation effective à cette rencontre.

Pour cette réunion, j'ai grand plaisir à vous présenter le Général de Brigade M'Bemba Moussa KEITA, Chef d'état-major général adjoint des armées du Mali et Représentant du Président du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel (CDS).

A ses côtés, l'Ambassadeur Almaamoun KEITA, Coordonnateur adjoint de la Cellule d'appui à la Présidence malienne du G5 Sahel.

Je salue également la présence dans la salle de mes chers frères et collègues du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad ; ainsi que celle de Son Excellence Monsieur Tête ANTÓNIO, Ambassadeur, Observateur permanent de l'Union Africaine auprès des Nations Unies.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité ;

1. Comme vous le savez, la situation sécuritaire au Sahel reste préoccupante, du fait des attaques indiscriminées de groupes terroristes, de trafiquants en tout genre et autres formes de crime organisé. Ces attaques font presque quotidiennement des victimes dans les rangs des populations civiles sans défense, les forces internationales présentes dans la région (MINUSMA, Barkhane essentiellement) et dans les rangs des forces de défense et de sécurité de nos pays respectifs. Ces attaques criminelles constituent, entre autres, des obstacles au développement de notre espace commun et à la fourniture des services sociaux de base aux populations durement éprouvées par cette instabilité.
2. C'est pour contenir cette menace, qui va s'étendre malheureusement si rien n'est fait, que les Chefs d'Etat du G5 Sahel ont décidé, le **6 février 2017** à Bamako (Mali), de la mise en place de la Force conjointe du G5 Sahel pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'immigration clandestine.

Faut-il le rappeler, la décision de création de ladite Force avait été prise lors du Sommet tenu le **20 novembre 2015** à Ndjamena (Tchad).

La création de cette force traduit la volonté de nos dirigeants de mettre leurs efforts en commun pour lutter efficacement contre les défis communs du terrorisme et du crime organisé dans l'espace G5 Sahel.

3. La force conjointe du G5 Sahel a été endossée par l'Union africaine (UA) lors de la 679^{ème} réunion de son Conseil de paix et de sécurité, tenue le **13 avril 2017** à Addis-Abeba.

Par la suite, le Président de la Commission de l'Union africaine a informé le Secrétaire général des Nations Unies, par lettre en date du **27 avril 2017**, de cette décision, avant de demander que le Conseil de sécurité autorise le déploiement de cette Force conjointe, avec un soutien conséquent des Nations Unies.

Enfin, par une lettre en date du **15 mai 2017**, le Secrétaire général a saisi le Président du Conseil de sécurité de la demande du Président de la Commission de l'UA.

Aujourd'hui, nous souhaitons que le Conseil de sécurité autorise le déploiement de cette force, avec l'accompagnement adéquat des Nations Unies.

4. La Force conjointe du G5 Sahel apportera un appui complémentaire aux actions des forces déjà présentes dans la région. Il est prévu des mécanismes d'articulation et de coordination avec les autres forces déjà présentes, dont les détails vous seront donnés par le Général M'Bemba Moussa KEITA.

Le déploiement de cette force va contribuer à créer les conditions permettant à la MINUSMA de réaliser son mandat. Il va également créer un environnement propice à la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Dans ses opérations, la force veillera scrupuleusement au respect des droits de l'homme et favorisera l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin, le retour des personnes déplacées ou réfugiées dans leurs localités d'origine ...

5. Parallèlement au volet sécuritaire, le G5 Sahel accorde une priorité de rang élevé aux questions de développement et de résilience des populations. La création de cette force conjointe incarne la volonté des Chefs d'Etat de la région de créer les conditions du développement et de la paix durable dans la région, car vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas de paix durable sans développement et inversement. Ainsi, notre Organisation commune a, sur son agenda, le développement des infrastructures de transport, d'hydraulique, d'énergie et de télécommunications. Elle accorde également la priorité à l'amélioration de la gouvernance dans les pays membres et au renforcement de la résilience des populations, en garantissant durablement la sécurité alimentaire, le développement humain et le pastoralisme.
6. Nous allons à présent entendre Son Excellence Monsieur Tête ANTÓNIO, Ambassadeur, Observateur permanent de l'Union Africaine qui a endossé la création de cette Force conjointe.
7. Pour plus de détails sur la Force conjointe, je voudrais à présent passer la parole au Général de Brigade M'Bemba Moussa KEITA, Chef d'état-major général adjoint des armées du Mali et Représentant du Président du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel (CDS).

Enfin, nous allons ouvrir les débats pour vos observations et vos questions.

Je vous remercie